

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

POUR LA MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

A2 Finance & Patrimoine,

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) au capital de 100,00 €,

Siège social : Rue des Carrières E4 Le Gaboulet,

13160 Châteaurenard

SIREN n°942 459 769 R.C.S. Tarascon

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du

16 Avril 2025

L'an deux mil vingt cinq,

Le 16 Avril,

À 16h00, à Châteaurenard

Les associés de la société **A2 Finance & Patrimoine**, Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) au capital de 100,00 €, siège social : Rue des Carrières, E4 Le Gaboulet, 13160 Châteaurenard, SIREN n°942 459 769 R.C.S. Tarascon, ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

ABDELOUHAB Zinelaabidine Hemza, résidant Rue des Carrières, E4 Le Gaboulet, 13160 Châteaurenard, présentant 1000 parts,

Réunissant à eux tous 1000 parts et 1000 voix, soit la totalité des parts de la société

A2 Finance & Patrimoine,

se sont réunis au siège social de la société sur convocation de la gérance afin de prendre les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social
- Modification des statuts en conséquence,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié, et se présente comme suit :

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Le conseil en gestion de patrimoine, conseil en investissements financiers, le démarchage bancaire et financier, le courtage en assurance, le conseil en opérations immobilières ainsi que la commercialisation de tous placements destinés aux particuliers, aux entreprises ou aux organismes sans but lucratifs. Enseignement en lien avec les activités présentées auparavant.
- L'activité en stratégie, en conseil et exécution d'opérations immobilières, la prospection d'actifs, de terrains ou de sociétés, la prospection d'investisseurs ainsi que la négociation, l'achat, la vente, la gestion, la location de tout bien ou droit immobilier, ainsi que l'acquisition, la vente ou la location-gestion d'entreprise.
- Toute activité en stratégie, en conseil et exécution d'opérations de marchand de biens, c'est-à-dire l'achat d'immeubles ou de terrains en vue de leur revente ; ainsi que toute activité de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du Code civil, ainsi que toute opération de maîtrise d'œuvre et de construction-vente.
- La société a pour objet de conseiller et de procéder à l'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens et immeubles ou de leurs sociétés par bail, location ou toute autre forme, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

au lieu de:

- Conseil et assistance aux entreprises pour la gestion de leurs patrimoine et investissements financiers ;
- Conseil et assistance aux entreprises dans la gestion de leur trésorerie et la réalisation de leurs objectifs financiers ;
- Prestations de conseil en gestion, organisation, stratégie et optimisation des performances ;
- Services d'assistance et de conseils aux entreprises pour optimiser la gestion de leur portefeuille immobilier ;
- L'activité de marchand de biens, d'achat et vente de biens immobiliers ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,

d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

L'assemblée adopte cette résolution par 1000 voix sur 1000 voix.

Deuxième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Châteaurenard le 16 Avril 2025,

Signature du Président

ABDELOUHAB Zinelaabidine Hemza



certifié conforme